Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 78 (2014) **Heft:** 311-312

Artikel: Régionalismes et jeu de mots onomastique dans un sirventés de

Torcafol: Comtor d'Apchier rebuzat (P.-C. 443, 1)

Autor: Chambon, Jean-Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-842259

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Régionalismes et jeu de mots onomastique dans un sirventés de Torcafol: *Comtor d'Apchier rebuzat* (P.-C. 443, 1)*

- 1. «Sil que·us son deus lo capil» (v. 26): deux régionalismes non repérés
- 1.1. Au début de la quatrième et avant-dernière strophe du sirventés *Comtor d'Apchier rebuzat* (éd. Latella 1994, 185, pièce V, d'après R), Torcafol s'adresse en ces termes à Garin d'Apchier:

Et an vos claus lo cortil
Sil que·us son deus lo capil, 26
E tornat de brau humil
E tout chan e alegransa 28

26 que·us] qe D deus] dans D

Au vers 26, Appel (1890, 13) et Witthoeft (1891, 60) donnent le même texte.

1.2. Dans l'interprétation qu'elle propose de ce vers, Latella (1994, 194) a certainement raison de s'en tenir au nom commun *capil* ¹ dans son sens fondamental en occitan (tant médiéval que contemporain): "frontone cuspidale di un'abitazione, pignone". L'éditrice remarque avec à-propos que «la correlazione con 'cortil' del verso precedente conferma l'area onomasiologica della dimora » et pense à juste titre que «l'accezione "pignone" non [è] priva di senso nel contesto ». Le glossaire enregistre le sens de "pignone" (Latella 1994, 260).

^{*} Nos remerciements s'adressent à Geneviève Brunel-Lobrichon pour son attentive relecture.

L'hypothèse de Césaire Fabre rapportée par Latella, selon laquelle on aurait affaire à un nom propre de lieu, «quel Capieu non lontano da Mende» – c'est-à-dire probablement *Chapieu*, commune de Lanuéjouls (Lozère) – ne peut convenir pour d'évidentes raisons de syntaxe (précession de l'article) et de phonétique (*Chapieu* est attesté au Moyen Âge comme aocc. *Chapió*, incompatible avec **Capils*; voir Chambon, à paraître).

Lv (1, 205, s. v. *capil*) reconnaissait avec probité que « der genaue Sinn der Stelle » ne lui apparaissait pas; cf. aussi Appel (1890, 14). Le passage n'a pas attiré l'attention de Gresti (1997) ni celle de Pfister (2001).

Cette interprétation est corroborée par le fait que capil "pignon" est un régionalisme dont l'aire occitane s. s. 3 englobe le Gévaudan (plus précisément sa partie occidentale), c'est-à-dire la patrie de Torcafol, de Garin d'Apchier et de leur premier public. La consultation du FEW (2,273b, CAPPA)⁴ permet de s'en assurer⁵. Von Wartburg relève en effet aquerc. capil (1280, Rn 2, 324 [FEW par erreur «arouerg.»]) et arouerg. capiol (Millau 1459), auxquels on peut adjoindre agév. capil (doc. 1309 concernant Ribennes, mentionné par Escolo Gabalo 1992, 128), capial (Nasbinals 1393, Rigal 1934, 260) et aauv. chapiel (Saint-Flour 1474, DAOA 227-228). En ce qui concerne les parlers de l'époque contemporaine, le FEW fournit les localisations suivantes: Lot (Figeac; aj. les données d'ALLOc 842), aveyr. (aj. ALMC 661 et ALLOc 842), Lozère (Aum. Malz.; aj. ALMC 661 et Escolo Gabalo 1992, 128, 129), Cantal (Carlat, Ytrac; aj. ALMC 661), PuyD. (St-Anthème; aj. ALAL 1180), Corrèze (blim.; aj. ALAL 1180 et ALLOc 842), Dord. (périg. St-Pierre; aj. ALLOc 842); on y joindra encore, sur les marges de l'aire, Hér. (Puissalicon, ex. de Deloncle dans Mistral 1878, 1, 458), TarnG. (ALLOc p 82.12), LotG. (ALLOc p47.11) et HVienne (ALAL 1180 p57). Comme anthroponyme (second nom), aocc. Capil est attesté dans l'aire lexicale, en Rouergue (ca 1160, Brunel 1926, n° 86, 6; Fexer 1978, 199).

1.3. Latella (1994, 187) traduit ainsi le passage: «E vi hanno precluso il cortile quelli que stanno dentro la cinta del vostro castello, e tramutato da superbo in umile e tolto il canto e l'allegria». Elle commente ainsi l'emploi de capil: «Appare infatti verosimile che l'autore abbia, obbligato dalla rima, semplicement indicato la parte per il tutto e investito 'pignone' del valore di 'ricetto', 'castello'» (Latella 1994, 194)⁶. Les sens ainsi prêtés à capil, "ricetto", "castello" et "cinta del [...] castello", ne sont pas attestés par ailleurs et paraissent même insolites en ce qu'ils s'écartent trop fortement (et trop diversement) du noyau sémantique du substantif⁷. À partir de "frontone cuspidale di un'abitazione", on pourrait seulement conjecturer, s'il y avait synecdoque pars pro toto, le sens d'"abitazione".

Le même type lexical est aussi attesté en gascon: HPyr. (Barèges, Campan) dans le sens de "faîtage" (FEW 2, 273b, CAPPA; cf. Rohlfs 1931, 153). L'ALG n'a pas, semble-t-il, de carte FAÎTAGE, FAÎTE OU PIGNON.

⁴ L'étymologie de *capil* a été établie par Thomas (1910, 207).

Latella ne se réfère qu'à Mistral (1878, 1, 458), chez lequel la vedette *capiéu* n'est probablement qu'une rhodanisation fictive.

⁶ L'idée selon laquelle la contrainte de la rime suggèrerait l'emploi du mot, voire dicterait sa signification, est un argument désespéré.

⁷ «Le sens insolite, déviant du noyau sémantique [...], est dans une large proportion un sens inexistant et erroné » (Möhren 1997, 130).

- 1.4. D'un autre côté, l'interprétation donnée de «deus» par Latella prête à discussion. Le glossaire et la traduction voient dans ce mot une préposition rendue par "dentro" (Latella 1994, 194, 264). Ce serait là, à notre connaissance, un hapax. La forme est justifiée de la manière suivante: «deus: la vocalizzazione della n presente nel nesso latino -nti, -nci [= -nty-, -nky-] era frequente in vari dialetti occitanici, come ha dimostrato Grafström, Graphie, § 37 » (Latella 1994, 194).
- 1.4.1. Au plan géolinguistique, on constate que la forme dens, sur laquelle «deus» serait supposée reposer, est attestée par Lv (2, 243-244), le seul dictionnaire à enregistrer dentz/dens, en domaine gascon (doc. Gers [Condom] 1314; doc. Béarn 1475) et sur ses marges languedociennes (doc. Agenais [Astafort] 1304; CroisAlb v. 9454 [Toulouse/Foix]). Pour d'autres attestations d'ancien gascon, voir notamment, Luchaire (1881, 154: doc. Bagnères-de-Bigorre [Hautes-Pyrénées], doc. Pau et doc. Oloron [Pyrénées-Atlantiques]); pour d'autres attestations languedociennes à proximité du domaine gascon, voir Charnay (1991, 56, 57, 96: doc. Caignac [Haute-Garonne] 1522-1523) et l'Instruction dels rictors [...] per mestre Joan Jarson (Rodez 1556), texte dont nous avons proposé de localiser la langue dans le pays de Foix (Chambon 1997, 110). La distribution spatiale qu'on entrevoit dès le Moyen Âge est confirmée pour l'essentiel par les données dialectales contemporaines: voir Ronjat (1930-1941, 1, 138), FEW (3, 31a, 31b, DEINTUS), ALF (203, 381 et ALG (806, 2478-2482).
- 1.4.2. Quant à la vocalisation de [n] dont témoignerait «deus»⁸, ce changement phonétique possède un caractère régional marqué. Attesté au Moyen Âge dans «tout le département du Tarn, les départements de l'Hérault et de l'Aude, enfin une bande du Rouergue (T[arn-et-] Gar[onne] et Aveyron) limitrophe du Tarn» (Nègre 1984, 133)⁹, il a régressé jusqu'à presque disparaître dans les parlers contemporains. Certes, il ne serait pas complètement impossible que ce changement ait été connu aussi en Gévaudan; cependant il n'y a jamais été signalé, à notre connaissance (ø Brunel 1916). En outre, sauf erreur de notre part, il n'a été observé que dans des textes documentaires (y compris, en contexte latin, dans des noms de lieux), jamais dans l'acrolecte littéraire.

⁸ Ce changement a été signalé par Sindou (1954, 156) et étudié indépendamment par Grafström (1958, 103-111) et Nègre (1959, 73-74; 1961 = 1984, 131-135), puis par Kalman (1974, 51) et Gallacher (1978, 274-275).

⁹ Cf. Grafström (1958, 105-106): «Dans une région comprenant l'Albigeois et des parties limitrophes des pays voisins (Bas-Quercy, Toulousain, Rouergue) » ainsi que dans l'Hérault et l'Aude (noms de lieux).

De toute manière, il se présente, au plan phonétique, une difficulté plus grave: si la forme à vocalisation «deus» n'a pas été observée, c'est sans doute pour une bonne raison. En effet, comme l'indique Latella (1994, 194), la vocalisation en [u] ne se produit que si le groupe médiéval [nts] remonte à -NTY-ou à -NKY-. Or il est clair que D(E) INTUS > aocc. agasc. denz/dinz, mot dans lequel l'affriquée sifflante est produite par l'amuïssement de la voyelle finale inaccentuée, n'a jamais connu le groupe -NTY-. C'est dire que l'environnement indispensable pour nourrir la vocalisation de [n] fait défaut. L'interprétation de Latella obligerait donc à supposer une forme «deus» qui, à notre sentiment, n'a pas pu exister.

1.5. Il nous semble possible de proposer une solution qui, tout en maintenant pratiquement le texte établi et en conservant à *capil* son sens nucléaire de "pignon", donne de «deus» une interprétation satisfaisant mieux la phonétique historique et la géolinguistique. Il suffit de segmenter le bloc graphique «deus» en «d-eus» et d'y reconnaître l'allomorphe prévocalique de la préposition *de* suivi de *eus*, continuateur de IPSU.

Concernant la forme *eus*, les données sommaires du FEW (4, 807a, IPSE) ont été complétées par Pfister (1960, 86-87, 91). Celui-ci a relevé aocc. *eus*(*s*), f. -(*s*)*a* dans des documents localisés dans les départements actuels de l'Hérault (Gellone *ca* 1100; Montpellier 1160; Aniane 1170), de l'Aveyron (1142; Millau 1293) et de la Lozère (deux documents de *ca* 1137; aj. 1150, Brunel 1926, xxxvi = n° 57, 7); on joindra un exemple nîmois *ca* 1180 (Brunel 1926, xxxiv; Grafström 1968, 75, 78). Il s'agit donc là d'un particularisme diatopique dont l'aire englobe, comme celle de *capil* (§ 1.2), la patrie gévaudanaise de Torcafol.

Quant à l'emploi de *eis* ou *eus* « als deiktisches Element vor dem Artikel » (construction *eis/eus* + Art + Nc, le plus souvent précédée d'une préposition), il est largement documenté par Pfister (1960, 90-91), Appel (1902, 242) et Jensen (1994, § 306), de *Boeci* à 1293 (Bas Languedoc [Gellone], Toulousain, Albigeois, Quercy, Rouergue, Limousin).

1.6. Au total, nous supposerons, dans la ligne de Appel (1890, 14), qui eut le mérite de poser une «expression» esser a alcu deus lo capil¹⁰, que la locution [esser] a alcu d'eus lo capil – mais non le substantif considéré isolément – possède en langue le sens figuré "vivre sous le même toit que qn". L'image concrète du pignon, élément sommital et parfois saillant de la maison, sert chez Torcafol à évoquer l'ensemble des résidants. Les vers 25-26 font

Appel ajoutait qu'il ne connaissait pas d'autre exemple.

assez probablement allusion à des démêlés concernant la possession ou l'usage d'une demeure seigneuriale. Ils raillent sans doute l'issue – malheureuse pour Garin – d'un conflit surgi au sein d'une seigneurie collective, un système de partage indivis bien caractéristique du Languedoc et du Gévaudan (voir Laffont 2000 et Débax 2012)¹¹.

Construit par une voie différente, mais que nous croyons plus sûre, le sens que nous attribuons au vers 26 ("ceux qui habitent sous le même toit que vous") reste très proche de celui proposé par la valeureuse éditrice de Torcafol et de Garin d'Apchier. Selon nous, l'emploi du régionalisme *capil*, dont le sens technique pouvait sembler «per verità insolito per il linguaggio poetico» (Latella 1994, 194; cf. aussi p.84: «termin[e] non 'ortodoss[o]'»), s'explique par le fait que, chez Torcafol, le mot fait image en tant que constituant d'un syntagme métasémique figé.

Quant à la variante de D «dans», elle peut être interprétée comme une rationalisation, obtenue à l'aide de la préposition française dans, de la part du second scribe du chansonnier D, même si les francismes sont beaucoup plus rares sous la plume de celui-ci que chez le premier scribe (cf. Zinelli 2010, 87 et n. 17).

2. «Tart seres mais reis de Fransa!» (v. 40): un jeu de mots onomastique

2.1. Au début de la dernière strophe, Torcafol annonce qu'on parvient à l'acmè du chant (« Pos del chantar em al som », v. 33): l'expression est chargée d'ironie, puisque l'auteur entend au contraire ruiner la renommée de son adversaire (v. 34)¹² en montrant sa déchéance. Garin d'Apchier est en effet décrit comme un vieillard chenu (v. 37) dont les affaires vont de mal en pis (v. 35-37) et qui ne semble même plus être capable de comprendre les machinations qui vont le conduire à sa perte et d'identifier leurs auteurs (v. 38-39)¹³:

[&]quot;Chaque seigneur a alors une demeure particulière dans un même *castrum*, ou bien occupe le donjon à tour de rôle» (Darnas/Duthu 2002, 121). Le substantif *parier* "comproprietario" est employé par Garin d'Apchier (VIII, v. 5): voir le commentaire de Latella (1994, 220, 223-224). Selon Brunel (1915-1916, 465 et n. 2), les seigneurs d'Apcher étaient coseigneurs de la forteresse de Châteauneuf-de-Randon, avec les seigneurs de Randon et ceux de Châteauneuf, et ils possédaient aussi «une partie du château de Montrodat».

Sur le sens de *nom*, voir le commentaire de Latella (1994, 196-197).

Sur ces deux vers, voir le commentaire de Latella (1994, 197-198).

Pos del chantar em al som Aisie·us desamar lo nom: Totz vostr' argens torn' en plom E vostr' afars desenansa. 36 Vilhetz pus blancs d'un colom, Be·us menon de tom en tom, E no sabetz qui ni com. Tart seres mais reis de Fransa! 40

(Éd. Latella 1994, V, 186.)

Le dernier vers est traduit ainsi par Latella (1994, 187): «Difficilmente ormai sarete re di Francia!» 14; cf. déjà Witthoeft (1891, 26): «Schwerlich werdet Ihr mehr König von Frankreich sein».

- 2.2. La platitude apparente de l'effet final aucun auditeur ne pouvait envisager que Garin d'Apchier ait été en mesure de devenir facilement roi de France – est un interprétant au sens de Riffaterre. On peut en constater le bon fonctionnement, puisqu'il a poussé les critiques à interpréter.
- 2.2.1. Au sujet du vers 40, Latella (1994, 198-199) a été bien avisée de repousser les vues tout à fait aventurées de Stronski (1907) et de Césaire Fabre, sur lesquelles il serait oiseux de s'étendre ici. L'éditrice retire néanmoins quelque chose de Stronski: «Non è da escludere drasticamente che la frase di Torcaf si riferisca ad una parentela della famiglia Castelnou-Apchier con la casa reale francese (parentela vantata da quasi tuti i ceppi aristocratici della Francia del medioevo) e ad una conseguente possibile pretesa al trono da parte di GarApch, ma al di là di spiegazioni più o meno lambiccate e fantasiose non le attribuirei altro valore che quello di una boutade avente la funzione di mettere impietosamente in evidenza le condizioni del contendente, decisamente poco invidiabili e tali da non dare adito ad alcuna aspirazione di grandezza» (Latella 1994, 199).

On comprend que la provençaliste italienne ait voulu apporter un grain de sel attique à la pointe de la pièce, mais il faut convenir qu'une fois retiré l'échafaudage précaire imaginé par Stronski - «spiegazioni più o meno lambiccate e fantasiose» -, les prétentions généalogiques imputées aux Châteauneuf-Apcher et les aspirations supposées de Garin au trône de France apparaissent comme des hypothèses gratuites formulées ad hoc, qui n'ont d'autre appui que le vers qu'il s'agit précisément d'expliquer.

Sur le sens de *tart* et sa nuance «ironico-beffarda», voir Latella (1994, 198).

- 2.2.2. C'est sans doute le même besoin de donner du piment à un dernier vers décidément trop fade s'il est pris au premier degré, qui a plus récemment conduit Guida (2011a, 602) à proposer comme «chiave di lettura» un «secondo livello di senso» dans lequel «"re di Francia" diventa sostituto abituale, con decorso vasto e ininterrotto fino all'Aretino e a Góngora, di "signore dell'area di cui è capitale la vagina"», et ce en particulier chez Torcafol (cf. encore Guida 2011b, 231-233). À vrai dire, cette supposition nous semble, elle aussi, gratuite: elle ne trouve aucun véritable appui dans le texte et pas davantage dans le lexique de l'ancien occitan.
- 2.3. Étant admis que le dernier vers du sirventés doit bien, pour être sauvé de la banalité littérale qu'il affiche délibérément, receler quelque trait ingénieux et piquant, nous pensons que l'allusion à Garin d'Apcher en potentiel roi de France s'explique par un jeu de sens (une relation métonymique cachée) exploitant une homonymie toponymique: Garin peut être dit roi de France parce qu'il est le maître de Paris.
- 2.3.1. Comme on le sait, aocc. *Paris* ne désignait pas seulement Paris en France. À côté de *Paris*¹ "capitale du royaume de France, Paris" ¹⁵, l'ancienne langue d'oc connaissait aussi *Paris*² "château et village du Rouergue, auj. Parisot (canton de Saint-Antonin, Tarn-et-Garonne)" ¹⁶, nom de la patrie du troubadour Bertran de Paris de Roergue (Pirot 1972, 262-322), et *Paris*³ "château et village du Vivarais, auj. Petit Paris, hameau de la commune de Montselgues (canton de Valgorge, Ardèche)" ¹⁷.
- 2.3.2. C'est dans le *Paris* vivarois que réside le ressort du vers final de Torcafol. Selon Latella (1994, 54-55 et n. 46), en effet, le troubadour connu sous le nom de Garin d'Apchier n'était autre qu'un Garin de Châteauneuf, lequel, marié vers 1160 « con l'ultima discendente ed erede della famiglia d'Apchier », « assunse [...] anche il cognome della moglie [d'Apchier] » (ce qui rejoint l'opinion de Stronski 1906-1907, 50, 52) ¹⁸. Or, au XIII° siècle et déjà sans doute,

¹⁵ Anglade (1915, 402), Wiacek (1968, 147), Chambers (1971, 204-205).

¹⁶ Anglade (1915, 402), Wiacek (1968, 147 = BertrPar, éd. Pirot 1972, 601, v. 29), Brunel (1926, 412), Pirot (1972, 284).

MongeMont (P.-C. 305, 12, v. 14, éd. Routledge 1977, 105). L'identification est due à Brunel (1916, 7 n.3); voir encore Charrié (1979, 256). La solution de Brunel est restée inconnue de Wiacek (1968, 147 «Paris, cap. de la France»), Chambers (1971, 205) et Routledge (1977, 110, 192 «Paris? Parizot?»), mais elle était connue de Pirot (1972, 315).

Sur laquelle Brunel (1910, 300) restait sceptique. Porée (1919, 394) identifiait Garin d'Apcher non avec Garin II de Châteauneuf (Stronski, Latella), mais avec Garin III, son fils.

pour l'essentiel, au XII^e –, les Châteauneuf étaient fortement implantés « dans tout le quart sud-est du Vivarais »: ils y possédaient notamment le *castrum* de Paris/Petit Paris (Laffont 2009, 212-213), dans lequel ils sont attestés de 1235 à 1279 (Laffont 2004, 169). En 1279, Guillaume de Randon rendit hommage de Paris au grand prieur de Saint-Gilles, et, à la même date ou vers la même date, Dragonet de Châteauneuf fit de même pour la moitié du même château à l'évêque de Viviers (Laffont 2004, 169 et n. 65; 2009, 213).

Au dire du Moine de Montaudon, qui évoque «En Randos, cuy es Paris» (P.-C. 305, 12, v. 14; éd. Routledge 1977, 105), Paris en Vivarais (identification de Brunel, cité ci-dessus n. 17) était, en 1193-1194, aux mains d'un seigneur nommé Randon, évidemment membre de la famille de Randon. Sans entrer dans les épineuses questions de la généalogie des Randon, des Châteauneuf et des Apcher, questions qui ne sont pas de notre ressort 19, bornons-nous à signaler que, selon Brunel (1915-1916, 464-465), les seigneurs de Randon (*uel* de Châteauneuf), ceux d'Apcher (*uel* de Châteauneuf) et ceux de Châteauneuf «provenaient sans doute d'une même souche» 20, car ils se partageaient la coseigneurie du *castrum* de Châteauneuf, tandis que, toujours selon Brunel (1910, 300 n. 1, 302), le vieux château de Randon était lui-même partagé entre les familles de Randon, de Châteauneuf et l'évêque de Mende.

2.3.3. On ne peut qu'être frappé, d'ailleurs, en prenant connaissance du cycle Garin d'Apchier/Torcafol, par le tropisme vivarois qui se manifeste à l'occasion chez ces Gévaudanais: dans *Cominal vielh*, *flac*, *plaides* (P.-C. 443, 2a, éd. Latella 1994, 144-146, 154, 161), Garin mentionne, en relation avec Torcafol, le Vivarais et Largentière (v. 17)²¹, puis Chassiers (actuel chef-lieu de commune, canton de Largentière) et Carlas²² (v. 39).

¹⁹ Voir notamment Stronski (1906-1907, 40-54) et Brunel (1910 et 1916, 7 n. 3).

Un peu plus tôt, pour Brunel (1910, 297 n. 3), «l'identité des familles de Randon et de Garin d'Apcher» était «loin d'être prouvée». Pour Laffont (2009, 222 n. 283), il ne semble pas faire de doute que les Châteauneuf et les Randon sont bien un seul et même lignage.

Sur les noms de lieux mentionnés dans ce vers, voir le commentaire de Latella (1994, 154-155). Dans ce contexte vivarois, [lo] Solas (v. 17) pourrait être Soulas, maison, commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières, dans le sud-est de l'Ardèche (Charrié 1979, 339). Latella (1994, 154-155) propose un mansus Solacii attesté en 1209, «au sud-est du pic Finiels» (= par conséquent vers le Pont-de-Montvert, en Gévaudan). C'est là le seul exemplaire de ce type connu en Lozère (l'indication de Latella, selon laquelle «Solas è nome portato da molte località dell'antico Gévaudan» est erronée et son renvoi à Bouret 1852, 524 porte à faux, car on ne trouve à cette page que des Soulages, qui relèvent d'un type différent, issu de *solaticu; sur ce type toponymique, voir Soutou 1996).

Maison isolée sise dans la commune de Vinezac, laquelle jouxte celles de Chassiers et de Largentière (*IGN 1:25000, 2938 O*; Ø Charrié 1979). Chambers (1971,

2.4. Selon notre hypothèse de lecture, lorsque Torcafol déclare que Garin d'Apchier aura du mal à devenir roi de France, il veut signifier que son adversaire littéraire ne parviendra même pas à conserver facilement ses droits sur la modeste seigneurie de Paris (en Vivarais). L'auteur pratique ainsi une figure qui, en exagérant l'expression vers un plus débouchant sur une impasse sémantique, conduit à faire entendre le moins, grâce à la mobilisation du savoir langagier (onomastique) et encyclopédique que son auditoire régional ne pouvait manquer, selon nous, de posséder. Dans le contexte d'une polémique poétique, ce moins représente un gain rhétorique évident. Le vers pourrait faire allusion aux rivalités engendrées par une coseigneurie (voir ci-dessus § 1.6.).

Université de Paris-Sorbonne

Jean-Pierre CHAMBON

Références bibliographiques

- ALAL = Potte, Jean-Claude, 1975-. *Atlas linguistique et ethnographique de l'Auvergne et du Limousin*, 3 vol., Paris, CNRS.
- ALF = Gilliéron, Jules / Edmont, Edmond, 1902-1910. *Atlas linguistique de la France*, 10 vol., Paris, Champion.
- ALG = Séguy, Jean, 1954-1973. Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne, 6 vol., Paris, CNRS.
- ALLOc = Ravier, Xavier, 1978-1993. Atlas linguistique et ethnographique du Languedoc occidental, 4 vol., Paris, CNRS.
- ALMC = Nauton, Pierre, 1957-1963. Atlas linguistique et ethnographique du Massif Central, 4 vol., Paris, CNRS.
- Anglade Joseph, 1915. «Onomastique des troubadours», *Revue des langues romanes* 58, 81-136, 161-269, 345-481.
- Appel, Carl, 1890. «Poésies provençales inédites tirées des manuscrits d'Italie», Revue des langues romanes 34, 5-35.
- Appel, Carl, 1902. Provenzalische Chrestomathie mit Abriss der Formenlehre und Glossar, 2° éd., Leipzig, Reisland.
- Bouret, J., 1852. *Dictionnaire géographique de la Lozère*, Mende/Florac, Boyer/Lacroix (réimpr., s. l., Éditions de la Tour Gile, 1990).
- Boutière, Jean / Schutz, Alexander Herman, *Biographies des troubadours. Textes provençaux des XIII*^e *et XIV*^e *siècles*, 2^e édition, refondue et augmentée, avec la collaboration de Irénée-Marcel Cluzel, Paris, Nizet, 1973.

⁹²⁾ identifie à tort avec Carlat (Cantal); Anglade (1915, 182), sans identification; Ø Wiacek (1978). Sur *Chassier* et *Carlas*, voir le commentaire de Latella (1994, 161).

- Brunel, Clovis, 1910. «Randon protecteur des troubadours», Romania 39, 297-304.
- Brunel, Clovis, 1916. « Documents linguistiques du Gévaudan », BECh 77, 5-57, 241-285.
- Brunel, Clovis, 1926. Les Plus Anciennes Chartes en langue provençale. Recueil des pièces originales antérieures au XIII^e siècle publiées avec une étude morphologique, Paris, Picard.
- Chambers, Frank M., 1971. *Proper Names in the Lyrics of the Troubadours*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press.
- Chambon, Jean-Pierre, à paraître. «Philologie et onomastique: trois formes gévaudanaises suspectes dans les *Biographies des troubadours* (Capieu, Meinde, Jauvadan)», Revue des langues romanes.
- Chambon, Jean-Pierre, 1997. «L'Instruction dels rictors, vicaris et autres ayant charge d'armas aus diocesis de Rodes et de Vabres per mestre Joan Jarson: un cas de transdialectalité languedocienne au milieu du XVI^e siècle», Lengas 41, 103-127.
- Charnay, Annie, 1991. Le Procès de Jean Gaffié dit «lo monge de Caudaval», médecin empirique et vagabond, Toulouse, Les Amis des archives de la Haute-Garonne.
- Charrié, Pierre, 1979. Dictionnaire topographique du département de l'Ardèche, Paris, Librairie Guénégaud.
- DAOA = Olivier, Philippe, 2009. *Dictionnaire d'ancien occitan auvergnat*, Tübingen, Niemeyer.
- Darnas, Isabelle / Duthu, Hélène, 2002. «Le Moyen Âge: l'affirmation du Gévaudan», in: Chabrol, Jean-Paul (dir.), *La Lozère de la préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Éditions J.-M. Bordessoules, 91-149.
- Débax, Hélène, 2012. *La Seigneurie collective. Pairs, pariers, paratge: les coseigneurs du XI^e au XIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Escolo Gabalo (L'), 1992. *Dictionnaire occitan-français*. *Dialecte gévaudanais*, Millau, Maury/L'Escolo Gabalo.
- FEW = Wartburg, Walther von, 1922-2002. Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes, 25 vol., Leipzig/Bonn/Bâle, Klopp/Teubner/Zbinden.
- Fexer, Georg, 1978. Die ältesten okzitanischen in mittellateinischen Personenbeinamen nach südfranzösischen Urkunden des XI., XII. und XIII. Jahrhunderts, Inaugural-Dissertation zur Erlangung der Doktorwürde des Philosophischen Fachbereichs II der Julius-Maximilians-Universität zu Würzburg.
- Gallacher, Desmond B., 1978. Les Chartes de La Salvetat-Mondragon, textes albigeois du XIII^e siècle. Édition avec introduction et commentaire phonologique et morphologique, Montpellier, Centre d'études occitanes (Université Paul-Valéry).
- Grafström, Åke, 1958. Étude sur la graphie des plus anciennes chartes languedociennes avec un essai d'interprétation phonétique, Uppsala, Almqvist & Wiksell.
- Grafström, Åke, 1968. Étude sur la morphologie des plus anciennes chartes languedociennes, Stockholm, Almqvist & Wiksell.
- Gresti, Paolo, 1997. Compte rendu de Latella 1994; Vox Romanica 56, 371-374.
- Guida, Saverio, 2011a. «Eufemismi erotici metageografici nella lirica dei trovatori », *ZrP* 127, 595-611.

- Guida, Saverio, 2011b. «L'altra faccia del *trobar* nei sirventesi di Garin d'Apchier e di Torcafol», *La France latine. Revue d'études d'oc* 152, 215-257.
- Jensen, Frede, 1994. Syntaxe de l'ancien occitan, Tübingen, Niemeyer.
- Kalman, Hans, 1974. Étude sur la graphie et la phonétique des plus anciennes chartes rouergates, Zurich, aku-Fotodruck.
- Laffont, Pierre-Yves, 2000. «Contribution à l'histoire de la coseigneurie dans le Midi aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles. L'exemple du Vivarais et de ses abords», in: Bleton-Ruget, Annie / Pacaut, Marcel / Rubellin, Michel (dir.), Regards croisés sur l'œuvre de Georges Duby. Femmes et féodalité, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 99-113.
- Laffont, Pierre-Yves, 2004. *Atlas des châteaux du Vivarais (Xe-XIIIe siècles*), Lyon, Association lyonnaise pour la promotion de l'Archéologie en Rhône-Alpes.
- Laffont, Pierre-Yves, 2009. Châteaux du Vivarais. Pouvoir et peuplement en France méridionale du haut Moyen Âge au XIIIe siècle, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Latella, Fortunata, 1994. I sirventesi di Garin d'Apchier e di Torcafol, Modène, Mucchi.
- Luchaire, Achille, 1881. Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon d'après des documents antérieurs au XIV^e siècle, suivi d'un glossaire, Paris (réimpression, Genève, Slatkine, 1973).
- Lv = Levy, Emil, 1894-1924. *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*, 8 vol., Leipzig, Reisland.
- Mistral Frédéric, 1878. *Lou Tresor dóu Felibrige*, 2 vol., Aix-en-Provence, V^{ve} Remondet-Aubin (réimpression, s. l., Ramoun Berenguié, 1968).
- Möhren, Frankwalt, 1997. «Unité et diversité du champ sémasiologique l'exemple de l'Anglo-Norman Dictionary », in: Gregory, Stewart / Trotter, David A. (ed.), De mot en mot. Aspects of medieval linguistics. Essays in honour of William Rothwell, Cardiff, University of Wales Press/Modern Humanities Research Association, 127-146.
- Nègre, Ernest, 1959. Toponymie du canton de Rabastens (Tarn), Paris, d'Artrey.
- Nègre, Ernest, 1961. «À propos de *Caramancio Carmaux*», in: *Actes et mémoires du II*^e *Congrès international de langue et littérature du Midi de la France*, Aix-en-Provence, Centre d'études provençales de la Faculté des Lettres, 191-195.
- Nègre, Ernest, 1984. Études de linguistique romane et de toponymie, Toulouse, Collège d'Occitanie.
- P.-C. = Pillet, Alfred / Carstens, Henry, 1933. *Bibliographie der Troubadours*, Halle, Niemeyer.
- Pfister, Max, 1960. Die Entwicklung der inlautenden Konsonantengruppe -PS- in den romanischen Sprachen mit besonderer Berücksichtigung des Altprovenzalischen, Berne, Francke.
- Pfister, Max, 2001. Compte rendu de Latella 1994; ZrP 117, 358-360.
- Pirot, François, 1972. Recherches sur les connaissances littéraires des troubadours occitans et catalans des XII^e et XIII^e siècles. Les "sirventes-ensenhamens" de Guerau de Cabrera, Guiraut de Calanson et Bertrand de Paris, Barcelone, Real Academia de Buenas Letras.
- Porée, Charles, 1919. Études historiques sur le Gévaudan, Paris, Picard.

- Rigal, Jean-Louis, 1934. *Documents sur l'Hôpital d'Aubrac*, t. II, Millau, Artières et Maury.
- Rn = Raynouard, François-Just, 1844. *Lexique roman ou Dictionnaire de la langue des troubadours*, 6 vol., Paris, Silvestre.
- Rohlfs, Gerhard. 1931. «Beiträge zur Kenntnis der Pyrenäenmundarten. Die Suffixbildung», *RLiR* 7, 120-169.
- Ronjat, Jules, 1930-1941. *Grammaire istorique des parlers provençaux modernes*, 4 vol. Montpellier, Société des langues romanes.
- Routledge, Michael J., 1977. Les Poésies du moine de Montaudon. Édition critique, Montpellier, Centre d'études occitanes de l'Université Paul Valéry.
- Sindou, Raymond, 1954. «Les lieux-dits de la commune d'Anlhiac (Dordogne) » [compte rendu de Guy Raynaud de Lage], *Revue internationale d'onomastique* 6, 143-159.
- Soutou, André, 1996. «Soulage, nom de lieu languedocien lié à la transhumance depuis le VII^e siècle», Nouvelle Revue d'onomastique 27-28, 75-83.
- Stronski, Stanislaw, 1906-1907. «Recherches historiques sur quelques protecteurs des troubadours», *Annales du Midi* 18, 473-493; 19, 40-56.
- Stronski, Stanislaw, 1907. «Sur deux passages du moine de Montaudon et de Torcafol», *Annales du Midi* 19, 232-237.
- Thomas, Antoine, 1910. «Notes étymologiques et lexicographiques. Nouvelle série», *Romania* 39, 184-267.
- Wiacek, Wilhelmina M., 1968. Lexique des noms géographiques et ethniques dans les poésies des troubadours des XIIe et XIIIe siècles, Paris, Nizet.
- Witthoeft, Friedrich, 1891. "Sirventes joglaresc". Ein Blick auf das altfranzösiche Spielmannleben, Marburg, N. G. Elwert'sche Verlagsbuchhandlung.